

## DEC210025DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Gilles BONVENTO*, directeur de l'unité *UMR9199* intitulée *Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie*,

par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

# LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS :

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

 ${
m Vu}$  la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9199, intitulée « Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie » ;

**Vu** la décision DEC202333INSB nommant Monsieur Gilles BONVENTO directeur de l'unité à compter du 01/01/2021 :

# **DÉCIDE:**

#### Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Gilles BONVENTO, directeur de l'unité UMR9199, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
  - 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

CNRS

Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette
Avenue de la Terrasse
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX
www.dr4.cnrs.fr



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles BONVENTO, délégation de signature est donnée à Monsieur Julien VALETTE, chercheur CEA, Monsieur Marc DHENAIN, directeur de recherche, et Madame Cécile SAINTOT, technicienne classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

# Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2021

La déléguée régionale Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Gilles BONVENTO

Monsieur Julien VALETTE

Monsieur Marc DHENAIN

Madame Cécile SAINTOT